CONSEIL COMMUNAL

Procès verbal de la séance du 26 août 2024 (20:00)

Composition de l'assemblée :

Présents :

M. Gérard LAVAL, Conseiller - Président;
M. Philippe DUBOIS, Bourgmestre;
M. Damien WATHELET, M. Alain HUPPE, Échevins;
Mme Frédérique REMACLE, Présidente du CPAS;
Mme Anne-Catherine LIEGEOIS, Directrice Générale;
Mme Annie LUYMOEYEN, M. Marc OLIVIER, Mme Agnès PARIS, M. Christian GIET, Mme Magali BEUGNIER, Mme Ludivine VAN HOLSAET, M. Pierre VELDEN, Mme Emmanuelle LECOMTE, M. Dany CORNET, Conseillers;

Excusées :

Mme Emilie PIRNAY, Échevine;
Mme Marie-Laure GEORGE, Conseillère;

M. le Président sollicite l'autorisation des Conseillers pour l'introduction d'un point en urgence, à savoir : Bois communaux - Vente publique groupée de bois marchands automne 2024 - Cantonnements de ROCHEFORT et MARCHE - Clauses particulières - Examen - Décision - Vote.
Les membres votent à l'unanimité l'ajout de ce point.

Interpellations du public vers le Collège :
M. Arnaud PUPIEN : Pourquoi le cimetière de Bois est-il dans un état aussi lamentable, surtout pour accéder à la zone de dispersion ? La campagne d'exhumation affichée devait donner réponse pour 2022. Pourquoi est-elle toujours en place ?

> *Rép. de M. Ph. DUBOIS : Les affiches pourraient être enlevées depuis novembre 2023 (on doit les laisser minimum douze mois). Quand on affiche, le service reçoit des réactions. Pour beaucoup de tombes, nous n'avons jamais de nouvelles. Quant aux campagnes d'exhumation, elles doivent être organisées avec arrêté de police par les équipes ayant reçu la formation et on les organise en priorité là où on sait qu'on a besoin de place .Certains cimetières sont plus concernés que d'autres. Mais cela sera signalé au service.*

Madame LECOMTE rejoint la séance à 20h12.

> *On avait vraiment fait un travail de fond il y a 5 à 6 ans. Maintenant, on doit aller plus loin dans le cadastre car ce n'est pas toujours évident de retrouver les responsables des concessions. En interne, nous sommes en phase de cartographie par drone via la Province.*
>
> *Rép. de M. A. HUPPE : Au niveau de l'entretien, c'est une année très compliquée car fort pluvieuse. Je suis d'accord pour dire que nous avons du retard mais vous savez que nous ne pouvons plus utiliser de produits phytos. Nous avons non-stop deux hommes pour brûler et je leur tire mon chapeau. Quand c'est sous des températures de 25 degrés ou plus, c'est délicat. Les hommes ne peuvent pas non plus intervenir sur les sépultures ; les herbes en graines qui s'y trouvent se ressèment donc partout. L'objectif est chaque année d'avoir les 10 cimetières en ordre pour la Toussaint et on arrive à s'y tenir ! Cela représente entre 7 à 8 mois de travail pour une équipe de 2 hommes. Je vois aussi que dans les propriétés privées l'entretien devient de plus en plus difficile. Verduriser les cimetières serait une piste mais cela demande alors de tondre plus régulièrement.*

Séance publique:

1. Fabriques d'église de Les Avins et de Clavier- Modifications budgétaires n°1/2024 - Examen - Décision - Vote.

Vu les modifications budgétaires n°1/2024 des Fabriques d'église de Les Avins et de Clavier sans effet sur la dotation communale ;
Vu l'avis favorable reçu de l'Evêché de Liège approuvant ces modifications budgétaires ;
DÉCIDE à l'unanimité suivant tableau de préséance :
- d'approuver les modifications budgétaires n°1/2024 des Fabriques d'église de Les Avins et de Clavier.

2. Budget communal 2024 - Modification budgétaire n°2 - Ordinaire et Extraordinaire - Examen - Décision - Vote.

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le projet de modifications budgétaires établi par le Collège communal ;
Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;
Vu la transmission du dossier à la Directrice financière en date du 08 août 2024 ;
Vu l'avis favorable de la Directrice financière annexé à la présente délibération ;
Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;
Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;
Attendu que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'« *à partir de 2024, le choix est donné à la Commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières »;*
Attendu que le choix opéré pour le budget initial 2024 était celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;
Attendu que le choix opéré est conservé à la présente modification budgétaire *;*
Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE par 7 OUI, 5 NON (MM. D. CORNET et C. GIET, Mmes A. LUYMOEYEN, A. PARIS, E. LECOMTE) et 1 ABSTENTION (M. G. LAVAL) :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2024 :
1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire (€)	Service extraordinaire (€)
Recettes totales exercice proprement dit	7.579.861,24	5.041.483,66
Dépenses totales exercice proprement dit	7.574.359,05	6.457.628,35
Boni/Mali exercice proprement dit	+ 5.502,19	-1.416.144,69
Recettes exercices antérieurs	2.432.314,51	4.791,78
Dépenses exercices antérieurs	94.860,25	0
Prélèvements en recettes	0	1.656.025,89
Prélèvements en dépenses	700.000,00	244.672,98
Recettes globales	10.012.175,75	6.702.301,33
Dépenses globales	8.369.219,33	6.702.301,33
Boni global	1.642.956,42	0

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées: pas de modification par rapport au budget initial 2024.
3. Budget participatif : oui

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la Directrice financière.

- *M. Ch. Giet : Au niveau des intérêts créditeurs de placement, il y a 25.000,00 € de plus. Est-ce lié au don de Madame Beckers ?*

M. Ph. Dubois : Je pense que la DF dirait qu'il ne faut pas confondre budget et résultat comptable. Ça veut dire que je ne peux pas répondre directement sachant que les DF sont seuls maîtres des placements. La question est pertinente mais elle peut être posée à la DF.

- *M. Ch. Giet : Vous traînez à créer la fondation et cet argent pourrait servir à créer la fondation.*
- *Mme A. Luymoeyen : On pourrait calculer ce que l'intérêt du leg rapporterait.*
- *M. Ch. Giet : Au sujet des dégâts militaires, il y en a encore eu ?*

M. Ph. Dubois : Nous sommes seulement en train de régler à deux agriculteurs des dégâts de début 2023. Entretemps, l'un des deux a subi de nouveaux dégâts.

- *M. Ch. Giet : Les dons manuels, qu'est-ce c'est ?*

M. Ph. Dubois : On a repassé au dernier Conseil un solde de la donation de Madame Beckers, c'est à cela que ça correspond.

- *M. Ch. Giet : Pouvez-vous nous expliquer à quoi correspond le subside 1,2,3 Roulez ?*

M. D.Wathelet : Il s'agit d'un subside pour de petits vélos, trottinettes, etc... Une partie du matériel est déjà dans les écoles. La somme correspond à cette promesse de subside arrivée fin 2023..

- *M. Ch. Giet : La rémunération des APE diminue assez bien, pourquoi ?*

M. Ph. Dubois : Rien n'a été changé par rapport au projet initial, il s'agit des ajustements liés à l'exécution du plan d'embauche.

- *M. Ch. Giet : Pour le budget participatif, s'agit-il d'une enveloppe fermée ?*

M. Ph. Dubois : Pour pouvoir lancer les actions, il faut un budget. Un premier projet avait été rentré, les factures ne sont pas arrivées sur le compte 2023. C'est pourquoi on les a reprises sur 2024. Si on veut lancer le projet suivant, il faut la disponibilité de ce budget (solde précédent + 20.000,00 €).

M. D. Wathelet : si on tient le timing, ce sera dépensé en 2024.

- *M. Ch. Giet : Nous remarquons quelques chiffres interpellants.*

M. Ph. Dubois : Tous ces articles sont liés au déménagement quand on commencera les travaux. L'auteur de projet est en train de travailler sur le projet, il est possible que le déménagement doive se faire encore cette année.

- *M. Ch. Giet : Pour le traitement des enseignants, le budget a doublé. C'est lié à quoi ?*

M. Ph. Dubois : Nous avons prévu ce qu'il fallait pour terminer l'année 2024 avec les fonds propres nécessaires pour aider les classes qui sont très peuplées pour cette rentrée. Ce n'est pas normal que les communes doivent annoncer ce financement d'aide, il y a des choix à faire.

- *M. Ch. Giet : Le subside exceptionnel pour le CICC, c'est le chapiteau ?*

M. Ph. Dubois : Oui, malgré une subvention pour cet achat, ce ne sera pas suffisant. Or, cet outil est important pour notre vie associative.

- *M. Ch. Giet : Pour le subside lié au prix pour le hall, ne devrait-il pas y avoir aussi une ligne avec un subside lié au prix de la Commune de Ouffet ?*

M. Ph. Dubois : C'est la RCA qui doit décider de recevoir cette part d'Ouffet, ça n'arrivera jamais ici, dans les écritures.

M. D. Wathelet : « Comment estimer le coût pour la commune d'Ouffet ? », ce sera notre point à l'ordre du jour de demain. En fonction de cette décision, il y aura une rentrée supplémentaire qui va diminuer le déficit, ce qui diminuera le subside lié au prix.

- *M. Ch.Giet : En conseil on avait décidé des 50.000,00 € augmentés à 60.000,00 € comme apport d'investissement d'Ouffet.*

M. D. Wathelet : On doit décider de ce qui est une « ouverture spécifique », argument qui avait motivé le montant pour la part d'Ouffet. Vous verrez que le gestionnaire a bien travaillé là-dessus, on se rapproche de la vérité.

- *M. Ch.Giet : On a diminué les provisions de 100.000,00 €, ce qui nous amène à un résultat tout juste de 5.000,00 €.*

M. D. Wathelet : On a décidé de ne prendre que la moitié de la provision qu'on avait constituée au budget initial.
M. Ph. Dubois : Dans le subside lié au prix il faudra toujours se dire que pour les premiers 250.000,00 €, si on n'était pas en RCA, ce montant serait en charge de notre dette. Il faut considérer que le point zéro est à 250.000,00 €.

- *M. Ch. Giet : En ce qui concerne la vente de la Place du Marché, on n'est pas obligé de faire un lotissement avant de vendre ?*

M. Ph. Dubois : Ça viendra à partir du moment où on aura les amateurs. Je me renseignerai.

- *M. Ch. Giet : Pour la majoration de la rénovation, à vous entendre on travaille encore sur le projet. Ce montant est-il arrêté ?*

M. Ph. Dubois : Le travail en cours est administratif et sur l'obtention du permis. Sur le prix, il n'évoluera plus.

- *Mme A. Luymoeyen : Pourquoi autant d'augmentation ?*

M. Ph. Dubois : Le projet a été revu dans sa globalité pour moderniser toute l'administration.

- *M. G. Laval : demande à ce que la note suivante soit intégrée au PV. Vote OUI à l'unanimité.*

Texte correcteur du PV du CC du 09 juillet 2024 en fin du point 7, au bas de la page 8 :
En réunion du groupe IC, préparatoire au Conseil de ce soir, j'ai exprimé mon désaccord sur le principe de la vente de domaine « public-public » d'une telle superficie à une personne ou à une institution privée, quel qu'en soit le projet, tant privé que professionnel ou commercial, d'autant plus, qu'au sujet de ce 7ème point examiné ce soir, il y avait d'autres possibilités d'offre de terrains à bâtir ; mais je suis à 100 % d'accord pour empiéter sur une partie de la place du Marché en vue de créer une voirie de délestage de la rue de la Scierie (cf. plan présenté ce soir et … futur plan de mobilité ?).

- *M. Ch. Giet : demande à ce que cette note soit intégrée au PV. Vote OUI à l'unanimité.*

Heureusement qu'il y a une modification budgétaire pour prendre connaissance des projets et des finances !

Tous les points ne sont pas à rejeter mais nous voterons non à cette modification (et pas abstention) pour les raisons suivantes au-delà des informations reçues en séance.
Pour nous :

1. *La vente du terrain de la place du marché est un point qui n'est pas prêt, il n'a pas été organisé dans des perspectives du développement de Clavier-Station, ni de respect du bien des citoyens ni encore moins de leurs souhaits ; une seule proposition est apparue sans possibilité de concertation ; il nous semblait d'ailleurs étrange qu'Ecétia ne propose qu'une seule alternative.*
1. *Les emprunts augmentent de près de 1.700.000,00 € (soit plus que doublés).*
2. *Nos craintes concernant le leg de Madame Beckers restent d'actualité.*

Donc, nous nous permettons de tirer la sonnette d'alarme pour les prochaines années au vu des nombreuses questions qui restent en suspens concernant la gestion du hall.

- *Remarque de M. D. Wathelet : Pour l'effort de l'administration, je tiens à faire remarquer que, conformément à l'engagement pris, vous avez les PV jusqu'au 10/07/2024; plus court c'est compliqué.*

M. Ch.Giet : Il y a une nette amélioration, c'est vrai. On espère que ça va devenir une tradition.

3. Actions zéro déchet 2025 (ZD) - Mandat à Intradel - Examen - Décision - Vote.

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, ci-après dénommé l'Arrêté ;
Vu la délégation de ces actions offrant les avantages suivants aux communes :

- de garantir d'année en année une cohérence des messages véhiculés par ces campagnes sur l'ensemble du territoire d'Intradel ;
- de réaliser des économies d'échelle lors d'achats de fournitures destinées aux communes ;
- de ne pas prendre en charge le dossier de reporting à la Région afin de percevoir les 60% de subsides sur les montants dépensés ;
- de ne pas devoir prendre en charge 40% du coût total des actions qui n'est pas couvert par le subside ; ce montant est pris en charge par Intradel ;
- de mettre en place des actions ZD dans certaines communes qui, sans l'aide d'Intradel, ne pourraient prendre en charge cette sensibilisation ;

Vu le courrier d'Intradel par lequel l'intercommunale propose deux actions "zéro déchet" à destination des ménages, à savoir :

1. Campagne de sensibilisation au batch cooking

Littéralement, batch cooking veut dire "cuisiner en lots". Le batch cooking consiste à **cuisiner en une seule fois et en seulement 2.3 heures les repas de la semaine.** Cette méthode d'organisation permet de nombreux avantages :

- Gagner du temps - Cuisiner en une fois dure moins longtemps que le temps total passé à cuisiner tous les soirs. Comptez entre 2 et 3 heures pour préparer tous vos plats pour la semaine. Vous allez enfin pouvoir vous dégager du temps pour vous, ou profiter avec vos enfants !
- Faire des économies - Puisque le menu est prêt pour la semaine, la liste est faite en conséquence. Vous n'irez plus faire les courses sans savoir ce que vous allez manger, et vous serez moins tenté.e d'acheter plus que nécessaire. Le four et autres sources de cuisson sont optimalisés pour réduire les besoins en énergie.
- Réduire le gaspillage alimentaire – Le menu de la semaine est conçu pour utiliser tous les aliments, y compris les restes de repas. Bien conserver les aliments est également la clé de la réussite du batch cooking : utiliser des bons contenants réutilisables, ne pas mettre en contact certains aliments cuisinés…
- Manger plus sain - Avec le batch cooking, vous pourrez alors prendre tout le temps qu'il vous faut pour planifier des menus de la semaine, équilibrés pour toute la famille. Laver, éplucher, découper et faire cuire les ingrédients.
- Alléger sa charge mentale - "Qu'est-ce qu'on mange ce soir ?" L'éternel refrain quotidien de faire les courses, préparer à manger et avoir les bonnes idées recettes... Videz votre esprit et faites simplement réchauffer votre plat maison déjà tout prêt, à déguster seul.e ou en famille.

Il est proposé de rassembler toutes ces informations dans un livre de conseils et idées de menus basés sur les saisons. Nous souhaitons également travailler avec un(e) chef(fe) cuistot/influenceu(seuse)r médiatiquement connu(e) pour offrir davantage de visibilité à cette action. Un kit de communication sera fourni aux communes pour faire la promotion de cet outil auprès de leurs citoyens.

Des vidéos promotionnelles illustrant certains conseils et menus seront également développées pour les diffuser sur les réseaux sociaux. Enfin, une version allemande est prévue pour les communes germanophones.

Ce livre sur le batch cooking sera produit et fourni uniquement aux communes qui nous auront mandatés. Le nombre de livres fournis aux communes sera calculé au prorata du nombre d'habitants par commune et selon le budget total disponible.

2. Distribution d'une boite à collation aux enfants de l'enseignement fondamental

En complément à la campagne de sensibilisation au batch cooking, il est proposé de distribuer à tous les enfants de l'enseignement fondamental, tous réseaux confondus, une boite à collation réutilisable permettant de transporter les collations cuisinées en mode batch cooking.

Un lien évident sera fait également avec les recettes développées dans le magazine sur les collations ZD qu'Intradel a produit en 2022.

Cette action n'est pas nouvelle car Intradel l'a déjà menée en 2014 mais par contre fait partie des demandes récurrentes des communes en plus d'être cohérente avec l'action sur le batch cooking.

La distribution des boites à collation dans les écoles est envisagée à la rentrée scolaire 2025-2026.

Considérant que ces actions vont permettre de sensibiliser les citoyens sur l'importance de réduire leur production de déchets ;

DECIDE à l'unanimité suivant le tableau de préséance :

Article 1 : de mandater l'intercommunale Intradel pour mener les actions ZD locales 2025

Article 2 : de mandater l'intercommunale Intradel, conformément à l'article 20§2 de l'Arrêté, pour la perception des subsides relatifs à l'organisation des actions de prévention précitées prévus dans le cadre de l'Arrêté.

Article 3: de transmettre une copie de la présente délibération à Intradel (Port de HERSTAL, Pré Wigi 20, 4040 Herstal).

4. Bois communaux - Vente publique groupée de bois marchands automne 2024 - Cantonnements de ROCHEFORT et MARCHE - Clauses particulières - Examen - Décision - Vote.

Vu la vente groupée de bois d'automne 2024 organisée par le cantonnement de Rochefort le mardi 8 octobre 2024 à Baillonville;

Vu le cahier spécial des charges (clauses particulières) qui nous est transmis pour approbation ;

DECIDE à l'unanimité suivant tableau de préséance :
- D'approuver le cahier spécial des charges (clauses particulières) ;
- D'affecter le produit de la vente à l'investissement dans les bois communaux ;
- De transmettre la présente au cantonnement de Rochefort.

Questions des Conseillers au Collège en séance publique

- *M. Ch. Giet : Intradel a décidé de changer sa manière de récolter pour passer d'une semaine à deux semaines en insistant sur le fait que ce n'était pas une diminution de service.*

M. D. Wathelet : Les coûts vont exploser en continuant à récolter chaque semaine. Les statistiques montrent qu'une personne sur deux maximum sort sa poubelle toutes les semaines.
M. Ch. Giet : Faire une distinction été/hiver serait pertinent. Ont-ils bien conscience que ça va susciter des problèmes au niveau des points d'apport volontaire ?
Mme A. Luymoyen : Ce n'est plus un service. Je peux comprendre que c'est difficile pour des personnes en difficulté et aussi que les frais généraux augmentent. Mais si on veut un service correct, il faut s'adapter au calendrier. En France par exemple, ils nuancent avec la saison.
M. D. Wathelet : Ça aurait en effet beaucoup de sens que le passage soit d'une fois/semaine pendant les deux mois de l'été. Le débat est mérité et n'est pas simple.
Mme A. Luymoeyen : Il faut réagir !
M. D. Wathelet : Notre agent fait très bien son boulot et Clavier est bien connu pour ne pas se laisser faire. Aujourd'hui, effectivement, le service proposé ne suit pas.

- *Mme A. Luymoeyen : Collège du 19-06-2024 : possibilité d'avoir 30 bornes d'éthylotest, comment se manifester pour avoir accès à ces tests pour les clubs et associations?*

M. Ph. Dubois: Le Collège a estimé que la mise en œuvre proportionnellement à notre potentiel d'utilisation était lourd.

- *Mme A. Luymeyen : Collège du 19-06-2024 : à propos du rapport d'état sanitaire de l'église de Borsu, que dit ce rapport ?*

M. Ph. Dubois : Aujourd'hui nous avons demandé au bureau d'étude une estimation de leur conseil technique (répartition par 3 zones).
Mme A. Luymoeyen : Si cela traîne encore des années, ça va finir comme à Pailhe.

- *Mme A. Paris: Les travaux pour le bâtiment du CPAS sont très longs.*

Mme F. Remacle : Tout le traitement a été fait, il n'y a plus de mérule. On en a aussi profité pour tout rafraîchir, protéger de la chaleur par des screens, adapter un garage pour le stockage des vivres ainsi que remettre tout aux normes pour la mise en conformité de tout le bâtiment. Maintenant, le déménagement se prépare; ce sera fait cette année.
Mme A. Paris : Au total, combien de temps depuis le constat ?
Mme F. Remacle : De juillet 2022 à la fin de cette année 2024.

- *Mme A. Luymoeyen : Le 26-06-2024, la Commune a adhéré à l'asbl « Le Grand Liège » avec des places sur des thématiques. Y a-t-il des personnes habilitées à participer ?*

M. Ph. Dubois : Nous pouvons nous affilier chaque année, ce que nous avons décidé pour en profiter avec des groupes de personnes qui pourraient trouver le sujet intéressant.

- *Mme A. Luymoeyen : Dans le projet végétalisation arrivé en CLDR, le montant global était de 60.000,00 € et on a choisi deux projets. Végétalisation du hall et du bâtiment de l'Administration communale, c'est bien ça ?*

M. D. Wathelet : Oui.

- *Mme A. Paris : En tant que Conseillère, lors de l'évènement Roboz, c'était interpellant de découvrir le plan d'aménagement de l'école de Clavier à la poste.*

M. D. Wathelet : un appel à projet est en cours. Si on est retenu, le projet suivra le trajet pour rentrer notre candidature.
Mme A. Paris : Ca pourrait passer par les conseillers...
Mme A. Luymoeyen : Pourquoi ne pas viser de faire une belle nouvelle école plutôt que de transformer de vieux bâtiments ? Si tu rentres ce projet, peux-tu le faire à une autre place plutôt que de chercher toujours à ce que ça rentre dans le subside ?

M. A. Huppe : On a eu la même réflexion pour la petite enfance, j'ai fait partie aussi de la CCATM. Rénover des bâtiments existants permet de les occuper et les entretenir, c'est d'ailleurs ce que la RW préconise.
M. D.Wathelet : l'idée de Roboz, c'était de réfléchir à la bibliothèque dans une partie du bâtiment de la poste aussi.

La séance est levée à 02:00.